



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019  
19 heures 00

-----

GF/CR

N° 002467

Sports - Convention  
pour l'organisation  
d'Activités Physiques  
et Sportives dans les  
écoles impliquant les  
intervenants sportifs  
de la ville d'Apt.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention précisant l'organisation des Activités Physiques et Sportives (APS) en milieu scolaire nécessitant l'intervention des intervenants extérieurs avait été conclue entre la commune d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale le 15 avril 1993.

Cette convention a été ensuite actualisée le 26 mai 2003, en lien avec l'évolution du contexte juridique.

En date du 04 juillet 2019, le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, propose une nouvelle convention tenant compte de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 06/10/2017 se rapportant à l'enseignement des APS ainsi que de la circulaire n° 2017-127 du 22/08/17 précisant les conditions particulières de l'enseignement de la natation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'abroger la convention signée en 2003 et approuver la nouvelle convention d'organisation des APS en milieu scolaire impliquant les intervenants sportifs de la ville d'Apt tenant compte des circulaires précitées.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ**

**Annule** la convention passée entre la ville d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale en date du 26 mai 2003.

**Approuve** la convention mise à jour conformément aux circulaires définissant les conditions d'organisation des APS et natation en milieu scolaire avec les intervenants de la ville d'Apt.

**Dit** que la convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction.

**Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**